

Une "Réserve de Biosphère" pour les sources de la Loire et de l'Allier ?

> une aventure humaine au service du « développement durable » d'un territoire d'exception



Réserves de
BIOSPHERE



FRANCE



UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE DE L'UNESCO, QU'EST CE QUE C'EST ?

Les « Réserves de Biosphère » ont été créées par l'UNESCO pour aider l'Homme à affronter l'un des plus grands défis qui se pose à lui : comment répondre aux aspirations et aux besoins de développement d'une population mondiale croissante tout en conservant la diversité du vivant ? Une « Réserve de Biosphère », c'est d'abord un contrat entre les hommes et leur patrimoine naturel, historique et culturel ; c'est aussi un « laboratoire du développement durable », où explorer des

voies conciliant économie, bien être social et culturel et écologie. Les « Réserves de Biosphère » cherchent à combiner trois impératifs complémentaires qui procèdent du développement durable : - Assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages. - Favoriser une forme de développement économique et social qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales. - Donner une large part aux recherches

et aux études, à l'éducation et à l'implémentation de la population, afin d'envisager « de la façon la plus éclairée, la plus ouverte, l'avenir du territoire et de ses habitants ». 535 « Réserves de Biosphère » réparties dans 105 pays (en 2008) coopèrent sous l'égide de l'Unesco, formant un réseau unique d'échanges et d'apprentissages mutuels. Elles sont les territoires d'application du programme MAB (Man And Biosphere).

Réserve de biosphère : de Guadeloupe...



... de la Vallée du Fango (Corse)...



... de la Mer d'Iroise (Bretagne).



Les 10 Réserves de biosphère en France :

- Vallée du Fango (Corse) -1977
- Commune de Fakarava (Polynésie française) -1977, étendue en 2006
- Camargue (Delta du Rhône) -1977, étendue en 2006
- Cévennes -1984
- Mer d'Iroise -1988
- Vosges du Nord / Pfälzerwald -1989, transfrontalière avec l'Allemagne depuis 1998
- Mont Ventoux -1990
- Archipel de Guadeloupe -1992
- Luberon -1997
- Fontainebleau – Gâtinais -1998

Un exemple de "Réserve de Biosphère": Les Vosges du Nord.

Coordonnée par le « Syndicat mixte de coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord » (SYCOPARC), cette "Réserve de Biosphère" s'appuie sur une équipe d'une vingtaine de personnes, au service d'un territoire de 122 000 ha où vivent 76000 habitants. Un important travail est mené en matière de gestion forestière avec l'ONF* et les forestiers privés, dans les domaines de la conservation des paysages et de la restauration de

vergers traditionnels de cette région d'Alsace, du développement touristique, de la pédagogie... La réserve mène également des actions de coopération avec la Biélorussie et, dans un contexte transfrontalier, avec la "réserve de biosphère" voisine du Pfälzerwald. Dotée d'un "Système d'Information Géographique" performant, elle appuie les communes dans leurs projets et joue un rôle stratégique en matière d'aménagement concerté du territoire.

Une "Réserve de Biosphère" ne peut se créer que sur un territoire d'une grande valeur écologique, paysagère, patrimoniale.

Le territoire des "Sources de la Loire et de l'Allier" correspond à cette exigence. Ses paysages préservés marquent une heureuse alternance entre l'activité humaine, imprégnée par une forme d'agriculture durable et la puissance de ses milieux naturels. Les gorges de la Loire et de l'Allier, peu altérées, recèlent de véritables trésors écologiques. Plusieurs milieux (forêts alluviales, landes à Genêts purgatifs) sont inscrits dans



Sources de l'Allier, Mours de la Gardille



Source de la Loire, Gerbier de Jonc

Barrage enlevé (St Etienne du Vigan), sur le Haut-Allier



Saumon atlantique (Salmo salar)

Un des grands intérêts du territoire des sources de la Loire et de l'Allier est son histoire récente forte. Après avoir divisé les hommes, il rassemble aujourd'hui. Entre 1986 et 1994, associations de protection de la nature et aménageurs se sont affrontés autour de la question de l'aménagement des Hautes Vallées. Ce conflit, par delà les incompréhensions réciproques, a permis de prendre conscience de leur extraordinaire capital naturel. Aujourd'hui, avec l'adoption du "Plan Loire Grandeur Nature" (4-1-1994), les conséquences positives en sont très nombreuses. Pour sauver le Saumon atlantique, le SMAT¹ a construit la plus grande salmoniculture d'Europe à Chanteuges, sur le Haut Allier, devenu Conservatoire National du Saumon Sauvage en 2007. L'Etat a fait effacer le barrage de St Etienne du Vigan, pour faciliter les migrations et n'a pas renouvelé la concession du grand barrage de Poutès-Monistrol. L'aménagement de la Loire à Brives-Charensac, pour gérer le risque naturel de crues en élargissant le lit majeur du fleuve, est aussi exemplaire. Récemment, le Conseil Général de Haute-Loire a lancé un SAGE² sur la "Loire amont", permettant d'aborder le problème du transfert des eaux de la Loire dans l'Ardèche, via le barrage EDF de Lapalisse/Montpezat.



Salmoniculture de Chanteuges sur le Haut-Allier



Barrage de Poutès-Monistrol

la Directive Habitats (Natura 2000) de l'Union Européenne, qui recense, rien que sur le Haut Allier, 51 espèces et 21 habitats naturels, dont 4 prioritaires !

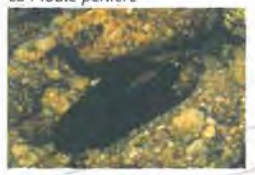


Randonnée en Haute vallée de la Loire



Les berges de la Loire à Brives-Charensac rendues aux riverains avec le plan Loire Grandeur Nature

La Moule perlière



"Directive Oiseaux". L'ensemble des hauts bassins de la Loire et de l'Allier se retrouve au niveau des meilleurs sites européens pour le nombre d'espèces patrimoniales. La Loutre, mais aussi le Circaète et le Sonneur à ventre jaune présentent des densités

UNE FAUNE ET UNE FLORE D'EXCEPTION

anciennes pousse une mousse localisée, la Buxbaumie verte, et dans les sapinières de la Margeride, le Lycopode à rameaux. Au cœur des gorges, sur les replats basaltiques, la floraison de la Gagée de Bohème et de la Pulsatille rouge se succède dans le temps, alors que dans les falaises s'accrochent la Doradille du Forez et le Muflier à feuilles d'Asaret. En somme, une grande diversité biologique, liée à des écosystèmes qui fonctionnent naturellement et à leur utilisation équilibrée par l'homme.



La "noire du Velay" au pâturage



Viaduc sur le Haut Allier sur la ligne du "Cevennol"



Baignade à Serre de la Fare, dans la Haute Vallée de la Loire



Pulsatille rouge



Sonneur à ventre jaune



Le programme Loire Nature :

Dans le cadre du « Plan Loire regroupé 15 associations (LPO, Grandeur Nature », le premier plan Conservatoires, Frapna, WWF). Soutenu de "gestion durable" d'un fleuve par le Ministère de l'Environnement, France, associations et institutions ont l'EPL (Etablissement Public Loire) et lancé un ambitieux programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Loire sauvegarde et de restauration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Loire Nature a permis l'acquisition de plus "pace de liberté" et des zones de 200 hectares de milieux remarquables dans les gorges et sur les sources à l'estuaire. Lancé en 1993, Nature a permis l'acquisition de plus de 5000 ha du bassin de la Loire.

* L'instrument Financier pour l'Environnement

RÉSERVE DE BIOSPHERE MODE D'EMPLOI : UNE RÉFLEXION ET UNE ACTION PARTICIPATIVE...

Une "Réserve de Biosphère", c'est une aventure humaine, basée sur un programme souple, volontaire, initiée par les populations et les élus, les associations, les acteurs locaux. Elle n'a pas de cadre juridique contraignant. Partant d'une démarche volontariste, non centralisée, elle vise à favoriser la coordination des acteurs locaux et à entraîner l'adhésion de tous à un projet de développement durable. Pas question donc de créer une structure lourde,

avec des contraintes et des charges pesantes, mais plutôt de donner un élan et renforcer les dynamiques du territoire grâce à cette désignation prestigieuse. Le plus souvent, la réserve de biosphère s'appuie sur les structures existantes (Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, Syndicat mixte...). Lorsqu'elles sont absentes ou inadaptées, une association peut assurer cette coordination. Une "Réserve de Biosphère" s'articule autour d'un ou plusieurs noyaux centraux, lieux où des

mesures de préservation de l'environnement sont appliquées (arrêté de biotope, réserve naturelle...). Ce noyau est entouré d'une zone tampon. Sur l'ensemble du territoire de la réserve de biosphère, une politique globale de développement durable est définie pour donner cohérence et vision à long terme. Le programme est mis en place et animé par une équipe légère, en lien étroit avec les collectivités, la population, les acteurs économiques et associatifs et soutenu par un conseil scientifique.



Le Puy-en-Velay

...IMPLIQUANT TOUS LES ACTEURS LOCAUX

Le travail autour d'un projet de "Réserve de Biosphère des Sources de la Loire et de l'Allier" impliquera tous les acteurs locaux : Conseils Régionaux d'Auvergne, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, Conseils Généraux de Haute-Loire, Ardèche et Lozère ; SMAT du Haut Allier, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, Syndicat Mixte Loire-Mézenc, les fédérations de pêche de la Lozère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, SOS Loire Vivante, la LPO, le CEPA (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne), les représentants du monde agricole, et d'autres acteurs... Une "association de préfiguration" pourra être créée afin de mieux définir le projet.

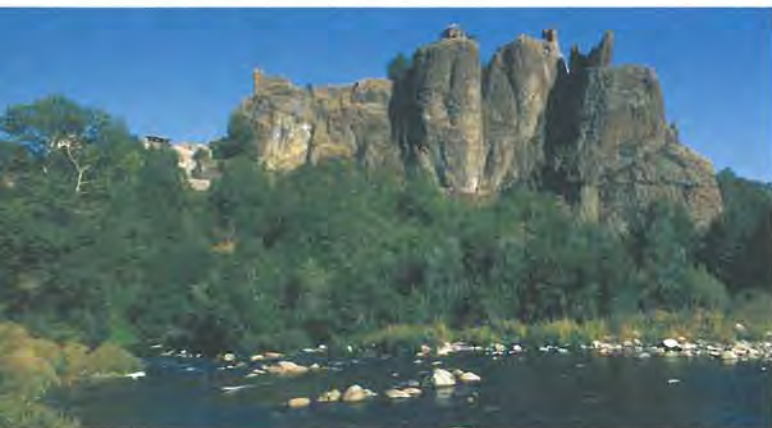


* Office National des Forêts

UN PROJET AU SERVICE DE TOUS...

Désigner en « réserve de biosphère » le territoire des sources de la Loire et de l'Allier serait une marque de reconnaissance de la valeur de ses paysages, de l'importance de son capital naturel, de l'imagination de ses hommes. Cela peut l'aider à affirmer son identité de "berceau du plus français des fleuves", lui permettre de mieux engager les nécessaires actions

de valorisation de son "capital rivières", en tous points exceptionnel. Cette désignation apporterait la reconnaissance du caractère pilote de beaucoup d'actions innovantes entreprises sur ce territoire. Elle aiderait à affirmer les actions de développement local lancées depuis quelques années ou en projet.



Site d'Arlempdes, haute vallée de la Loire

... AU VOISINAGE, D'AUTRES FORMES DE RECONNAISSANCE

Le périmètre de la "Réserve de Biosphère" borderait ou inclurait d'autres sites bénéficiant de divers statuts institutionnels : "Site classé" du Mézenc (1996); nouveau "Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche" (2001);

arrêts de biotopes de la Margeride, Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche ; opération "Grand site" sur le Mont Gerbier de Joncs ; futur PNR de la Margeride".

Un vaste territoire pour une grande aventure humaine, à déterminer ensemble.

Le territoire de la "Réserve Biosphère" comprendrait les sources de la Loire et de l'Allier, (celles du Lignon ?), le Mont Mézenc, le plus haut sommet du massif des Cévennes. Il monterait, au nord, jusqu'à la ville du Puy-en-Velay pour la Loire, et celle de Langeac (Brioude ?) pour l'Allier. Il couvrirait une superficie de 2500 km² environ.

LE TERRITOIRE PRÉSENTI POUR LA "RÉSERVE DE BIOSPHERE"



Falaises basaltiques dans la haute vallée de la Loire



L'UNESCO : 40 ANS AU SERVICE DES HOMMES

Créée après la seconde guerre mondiale, "l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture" développe des programmes intergouvernementaux dans ces trois domaines. Elle est au service des Etats qui la composent. Dès 1971, un de ses programmes scientifiques, le programme MAB (Man And Biosphere), se préoccupe d'une gestion raisonnée des ressources naturelles, au service des hommes. Vingt et un ans avant le "Sommet Mondial de la Terre" de Rio de Janeiro, MAB préfigure ce qu'il convient aujourd'hui

d'appeler le développement durable. L'Unesco privilégie le dialogue interculturel, facilite les échanges scientifiques et éducatifs au service de la paix. En France, le programme Man and Biosphère est porté par le "Comité MAB France", présidé par le professeur Robert Barbault, du Muséum National d'Histoire Naturelle.



La Haute vallée de la Loire vers Goudet



Les sucs de l'Yssingelais, autour du Meygal, dans la brume

Le conseil Général de Haute-Loire s'engage

Dans un monde où tout va toujours plus vite, où parfois le sentiment de perdre pied prédomine, il est bon de savoir qu'il existe encore dans nos régions des havres de paix, des lieux où il est encore possible de se ressourcer. La Haute-Loire et plus encore le territoire des sources de la Loire et de l'Allier sont de ceux-là. Cette terre est une terre d'hommes, le terreau de multiples activités où de génération en génération, nos aïeux ont su aménager, exploiter l'espace en harmonie avec la nature. C'est le résultat de ce travail, la fragile équilibre entre développement et préservation d'un héritage culturel et patrimonial qu'il convient aujourd'hui de poursuivre. Telles sont à mon sens la finalité et l'opportunité d'une reconnaissance de l'UNESCO au travers du label Man and Biosphère pour les sources de la Loire et de l'Allier. Il ne s'agit pas d'une procédure réglementaire de plus, d'une reconnaissance venue « d'en haut » qui obérerait toute capacité d'initiative, toute évolution du territoire. Non, il s'agit là d'un véritable témoignage de la qualité d'un territoire, du respect que les acteurs de terrain ont porté à celui-ci, certainement une formidable opportunité en terme de développement car notre société est de plus en plus en quête de tels espaces. La démarche sera longue, difficile. Mais je veux croire au bon sens, à l'enthousiasme de ceux qui au quotidien vivent dans ce territoire et souhaitent profiter de l'incroyable richesse qu'il recèle. Le projet est une opportunité de développement. Sachons la saisir.

Gérard Roche,
Président du Conseil Général de Haute-Loire



Pour la Région Auvergne, la reconnaissance de ce territoire est essentielle !

Les hauts bassins de la Loire et de l'Allier constituent un des grands lieux de naturalité dans une Région où le patrimoine naturel de ces espaces est assurément de niveau international. Aujourd'hui comme demain nous en avons la responsabilité. La reconnaissance de ce territoire exceptionnel comme réserve de biosphère, ne peut que dynamiser et favoriser l'imagination des acteurs locaux, régionaux, et nationaux pour innover, construire et gérer de façon concertée et acceptée. Une réserve de biosphère est une aventure humaine, elle doit fédérer les énergies, elle ne peut que pousser les projets de territoire vers l'excellence. Grâce à l'engagement de chacun La Région a initié nombre d'initiatives pour garantir la préservation de ces espaces en permettant aux habitants d'y vivre. La plus importante est son engagement pour la reconnaissance d'une partie du territoire en Parc naturel régional (le Haut Allier/Margeride au Sud ouest et le Mézenc à l'Est). Le pari est que l'ensemble des collectivités locales, 3 Régions, 4 Départements, près de 100 Communes, acceptent de s'affranchir des limites administratives classiques pour coordonner leurs efforts et partager un projet de préservation/valorisation qu'ils définiraient ensemble. Il est essentiel pour nous de mieux connaître notre environnement, nous en tirerons de meilleures décisions pour l'avenir.

Lionel Roucan,
Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne
en charge de l'environnement



LE WWF : UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE, À LA RECHERCHE DU COMPROMIS POUR LA NATURE.

Le WWF (Organisation Mondiale de protection de la Nature) a été créé en 1961. Il regroupe 5 millions d'adhérents dans le monde. Il est présent dans une centaine de pays. Le WWF France, créé en 1973, compte 150 000 membres. Sous le contrôle d'un comité scientifique, il travaille dans 6 domaines : eau douce, océans, forêts, espèces, changements climatiques, substances toxiques et mène également des actions dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Il est ouvert à tous. Avec FNE, il a créé le réseau Loire Vivante qui a permis l'abandon

des grands barrages prévus sur la Loire, « dernier fleuve sauvage d'Europe ». Dans le cadre de son programme « Rivières Vivantes », Il appuie aujourd'hui la mise en place du « Plan Loire Grandeur Nature », premier plan de gestion durable d'un fleuve en France. Avec SOS Loire Vivante, il est à l'origine du projet de création d'une « Réserve de Biosphère » sur les sources de la Loire et de l'Allier. Il travaille en étroite synergie avec les ONG locales, les institutions départementales, régionales et les divers acteurs économiques.

Pour en savoir plus :

- Comité MAB France Unesco
Catherine Cibien directrice
BP 42234 - 31321 CASTANET-TOLOSAN Cedex
Tél. 05 61 73 57 02 - www.mab-france.org
- WWF-France
1, carrefour de Longchamp - 75116 PARIS
Tél. 01 55 25 84 84
- Contact : Martin Arnould, chargé de programme Rivières Vivantes
26 rue Brossard - 42000 ST ETIENNE
Tél. 04 77 21 58 24
4 rue Bodin - 69001 LYON
Tél. 04 78 27 39 95
- SOS Loire Vivante - European Rivers Network
8 rue Crozatier - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél. 04 71 02 60 99

